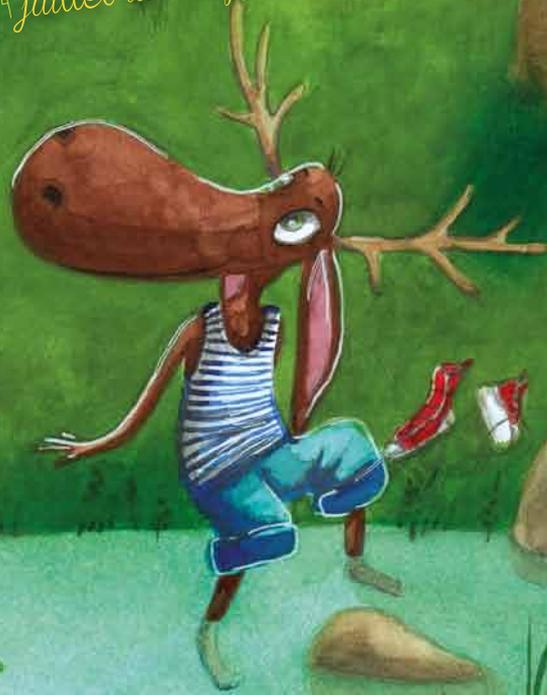




# Mon été 2013

Du 4 juillet au 7 septembre



Centre de loisirs à la journée  
3/12 ans

Mini camps et colonies  
à partir de 6 ans / CP

Rythme N'Jeunes  
11/17 ans

Séjour au cœur du massif de l'Esterel  
13/17 ans

Défi



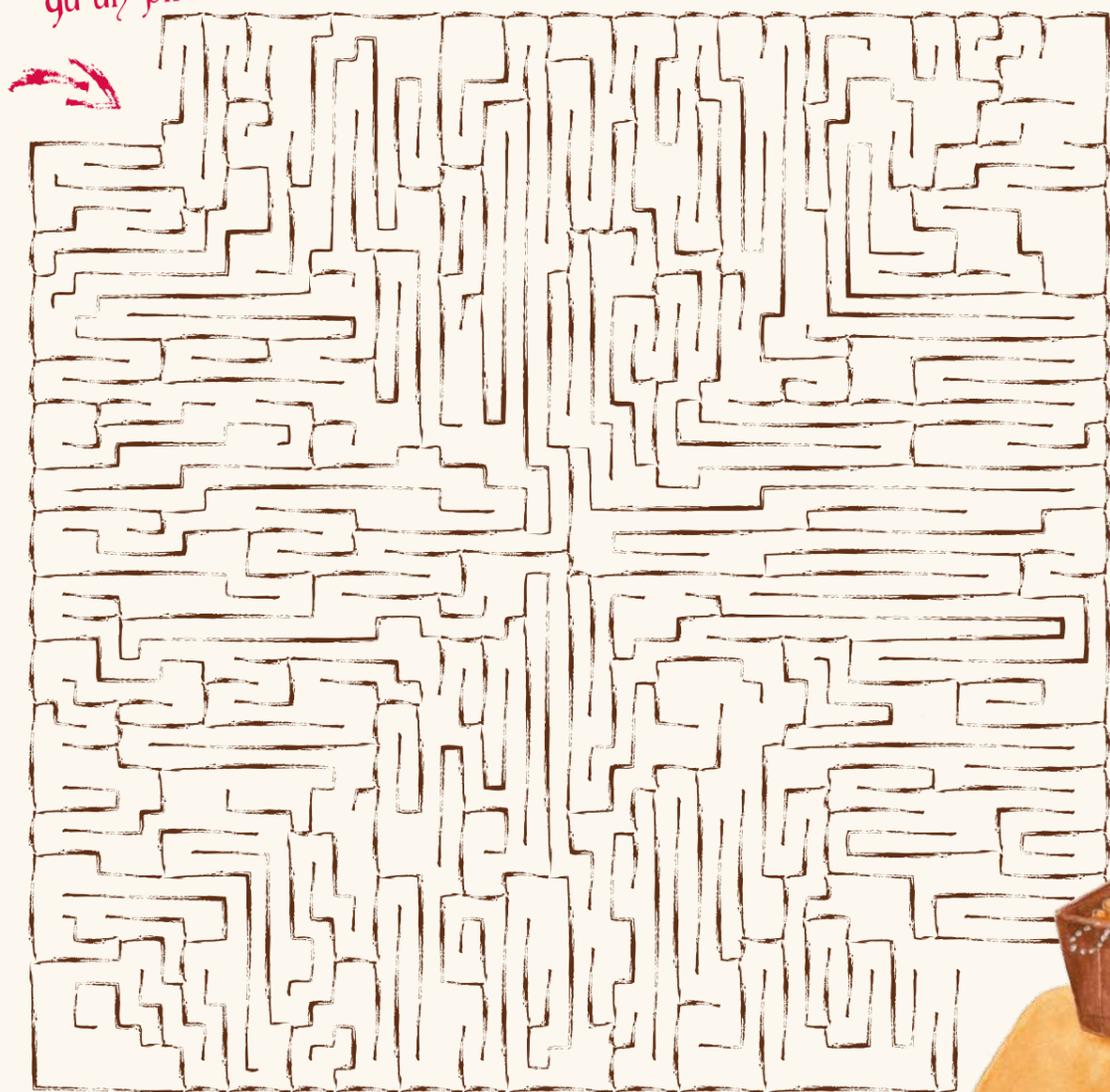
Seras-tu plus rapide qu'un pirate ?!

## Pour les Kids

### L'accueil de loisirs a la journée

L'accueil de loisirs fonctionne tout l'été pour les enfants de 3 à 12 ans. En journée ou demi-journée, détente et action sont au programme : de multiples activités culturelles, sportives et de création sont proposées tout l'été. Des groupes de référence sont constitués en fonction de l'âge des enfants, qui peuvent ainsi profiter d'un accueil adapté à leurs goûts et capacités. Pour profiter de l'été au maximum, jeux, fêtes et cabanes au jardin, ainsi que des sorties chaque semaine.

Les enfants sont encadrés par une équipe d'animation qualifiée, qui organise la vie quotidienne et les activités dans le cadre du projet éducatif de l'association.



## Super Circus

Du 8 au 12 juillet

Départ en fanfare des mini-camps 2013 : semaine placée sous le signe du Cirque, avec 3 séances dans la semaine sous chapiteau. Comme il fera beau, baignade dès que possible !

## En route pour l'Australie

Du 15 au 19 juillet

L'Australie, terre d'aventures. Découvre les traditions de ce grand pays, la culture Aborigène, et éclate-toi avec 2 séances d'initiation à l'Optimist dans la semaine.

C'est certain, il fera beau, alors baignade chaque jour !

## Voyage en Amérique du Sud

Du 22 au 26 juillet

Après l'Australie, poursuite du grand voyage avec la découverte de l'Amérique du sud. Passage par le parc « Monkey forest », avec 2 journées et une nuit passée dans le « Grand filet ».

Bien entendu, le beau temps sera au rendez-vous, donc baignade assurée !

## Cow Boy camp

Du 5 au 9 août

Tu aimes le Far West et rêves secrètement d'être un Cow-Boy ou une Cow-Girl ? ce camp est fait pour toi. Entraîne-toi à parcourir les grandes plaines grâce à 3 séances d'équitation dans la semaine.

En Août, il fait toujours beau, alors la baignade sera au rendez-vous !

## Aventure en Amazonie

Du 12 au 16 août

Nouvelle aventure dans la jungle Amazonienne cette fois. Création d'une nouvelle tribu dont il faudra inventer le nom et les coutumes. Apprentissage du tir à l'arc (2 séances), et une journée « Accrospider filet » à presque l'aventure.

Naturellement, il fera très beau, et la baignade est certaine !

## Fin d'été en Afrique

Du 19 au 23 août

Pour ce dernier camp de l'été 2013, escale en Afrique. Découverte des différents pays du continent Africain et des traditions. Deux journées et une veillée se dérouleront au Parc Nature de Branféré.

Sans aucun doute, il fera un temps magnifique, et il sera possible de se baigner !

## Mini-camps 6/10 ans - CP

Hébergement au Camping Kerfalher de Penestin, qui accueille chaleureusement nos groupes depuis plusieurs années maintenant.

Camping 3 étoiles, situé à 2,5 km du bourg et à 500 m des plages par un sentier balisé. Nouveauté pour cet été : le camping est à présent équipé d'une piscine.



Rire !

En Afrique, un touriste, veut absolument se baigner dans une rivière. Il met son maillot de bain et demande :

- Y a-t'il des requins ?
- Non, non! lui répond-on.
- Vous êtes sûr, insiste le touriste en plongeant.
- Oui, il n'y a que des crocodiles !

## Aventure Ariégeoise

Du 8 au 19 Juillet 2013

C'est dans les vallées de Vicdessos-Auzat, dans les Pyrénées Ariégeoises que nous te proposons de vivre un séjour pleine nature.

Au programme, des activités sportives : Escalade, Via Ferrata, Spéléo, randonnée et accrobranche, le tout encadré par des animateurs diplômés.

Nombreuses possibilités de promenades et randonnées en montagne ou en forêt, et découverte des richesses préhistoriques de la région (grotte de Niaux notamment).

Hébergement au camping La Bexanelle, à proximité des activités sportives et équipé d'une piscine. ([www.labexanelle.com](http://www.labexanelle.com))

Trajet en car.

Séjours 8/12 ans  
12 jours

## Mega glisse dans les Landes

Du 5 au 16 Août 2013

Pour ce second séjour de l'été, direction Les Landes (Aquitaine). Pendant ces 12 jours, différentes activités te sont proposées : Surf ou Body Board, initiation à la pelote Basque, Découverte de l'écosystème Landais en VTT.

Baignade à volonté à la plage ou au camping et veillées seront aussi au programme. Retour bronzés le 16 Août, des souvenirs plein la tête.

Hébergement au camping Les Chevreuils à Seignosse, situé à moins de 10 mns à pied de l'école de surf et de la plage. ([www.chevreuils.com](http://www.chevreuils.com))

Trajet en train

Départ le 5/08 vers 9h00 et retour le 16/08 vers 21h gare de Nantes.

### Le savais tu ?

En France, le cerf est aujourd'hui commun ou redevenu commun dans plusieurs régions. Cela n'a pas toujours été le cas... Le cerf a parfois été trop chassé ce qui a conduit à sa disparition d'une grande partie de la France, et les populations menacées de certains massifs ont dû être reconstituées par réintroduction de l'espèce (dans la forêt de Paimpont en Bretagne ou de Mormal dans le nord par exemple).

Dans les forêts françaises, à la suite de la disparition de ses prédateurs naturels et à des plans de chasse le favorisant, les cerfs seraient passés de 40 000 en 1983 à 100 000 et plus en 1994.

# Séjours 13/17 ans

## 12 jours

## Entre mer et montagne

Du 8 au 19 juillet 2013

Pour 24 jeunes

Sous le soleil du midi, au cœur du massif de l'Esterel, entre la Côte d'Azur et les gorges du Verdon, tu camperas près du lac de Saint-Cassien.

Au cœur du Parc Naturel Régional, les Gorges du Verdon sont une incitation à l'aventure. Aussi, tu pourras y pratiquer du rafting et y faire un magnifique parcours en falaise au sommet des Gorges avec traversées sur cordes (via corda), rappels, tyrolienne, pendule ("saut de Tarzan").

De plus, nous te proposerons une balade à cheval, de rigoler dans un grand parc aquatique et des baignades en méditerranée. Selon les envies du groupe il te sera possible également soit d'expérimenter les techniques inventées par les hommes préhistoriques pour survivre (faire du feu, tailler des outils, chasser) soit de découvrir Cannes et son festival d'art pyrotechnique.

## Les jeux sans frontières 44

Du mercredi 21 au jeudi 22 août 2013

Pour les jeunes de 12 à 16 ans

Grand tournoi interclub, où tu devras relever des défis complètement délirants, mouillés (s'il fait assez chaud) et battre des records complètement loufoques.

Les jeux de cette année sont sous le thème des quatre éléments.

Pour participer, tu dois monter une équipe de 4 et créer le trophée de ton équipe.

Le mercredi soir, après une grande soirée dansante avec tous les jeunes d'Indre inscrits à Rythme N'Jeunes et les jeunes des autres clubs, nous dormirons sous tente.

## Rythme N'Jeunes 11/17 ans

Du lundi 08 juillet au vendredi 30 Août 2013

De 14h à 17h30

De 20h à 23h (ou plus selon veillées)

Tout l'été, nous te proposerons des activités diverses et variées et au moins une activité sportive par jour. Mais tu peux également venir à Rythme N'Jeunes pour te retrouver tout simplement entre copains, écouter de la musique, lire une BD, faire un billard ou un baby foot... Si tu as un projet en particulier, court métrage, tournoi de foot, stage ou autre, viens rapidement nous en faire part, pour que nous puissions l'organiser avec toi et que nous établissions un programme d'activités qui corresponde à tes envies.

Tu peux donc venir quand tu veux, pour la durée que tu veux, pour pratiquer une activité ou non, nous serons là pour te permettre de passer des vacances épanouissantes.

Le tarif de chaque activité dépend de ton adhésion ou non à Rythme N'Jeunes.

Si tu habites sur la commune d'Indre, nous pouvons te raccompagner le soir sur demande écrite de tes parents.

## Soirées Ludothèque

Les 12 juillet et 23 août 2013

Pour la famille, de 17 à 20h30

Espace Jeux Vidéos

## TJV - BOURSE AUX DÉPARTS

Parce que "Les voyages forment la jeunesse", l'ACLEEA donne un coup de pouce et accompagne les envies de jeunes Indrais de 16 à 25 ans qui souhaitent partir vivre un séjour de découverte, de sport, de solidarité, etc ... pour leurs vacances.

Seul ou à plusieurs, votre projet est soutenu par l'aide méthodologique et les outils des animateurs. Il peut ensuite recevoir, après que vous l'avez exposé devant un jury, une aide financière et/ou matérielle.

Alors ? Où est-ce que vous partez ?

Des exemples de départs sont disponibles sur le site de l'ACLEEA rubrique "info jeunes"



## Conditions d'accueil des adhérents

L'ACLEEA propose tout au long de l'année des loisirs aux enfants et aux jeunes âgées de 3 à 25 ans. Nous organisons donc des activités éducatives qui correspondent aux spécificités de chaque tranche d'âges et respectent les différents rythmes de vie des enfants. Ces activités sont agréées par la Direction Départementale de la jeunesse et des Sports et sont encadrées par des animateurs et directeurs diplômés ou en cours de formation.

### 1. Conditions de participation

La participation à une ou plusieurs activités de l'A.C.L.E.E.A. comporte l'application totale des conditions écrites ci-dessous.

#### 1.1 L'inscription

Tout participant doit être membre de l'A.C.L.E.E.A.. L'adhésion, à caractère familial, permet à tous les membres d'une famille de pouvoir s'inscrire à une ou plusieurs activités de l'A.C.L.E.E.A., quel que soit le lieu de déroulement de l'activité. Sa durée de validité est fixée pour une année pleine, de janvier à décembre inclus. Le prix de cette adhésion n'est en aucun cas, inclus dans le montant des participations financières aux activités. Cette adhésion permet à son titulaire de se présenter aux élections du conseil d'administration (collège parents).

#### 1.2 Conditions particulières pour les mineurs

Toutes les dispositions relatives aux conditions générales s'appliquent aux mineurs, complétées des particularités suivantes; lors d'inscriptions pour les stages, séjours, centres de vacances, centre de loisirs et ateliers :

- Une autorisation parentale pour l'inscription d'un mineur à des activités de l'A.C.L.E.E.A. ; celle-ci doit être obligatoirement signée par le responsable légal du mineur souhaitant s'inscrire à des activités de l'A.C.L.E.E.A.. En effet, cette attestation comporte, entre autres, des recommandations médicales concernant la santé, mais aussi une autorisation permettant à l'organisateur de l'activité de diriger le mineur vers les services compétents, dès lors que son état de santé le justifierait.
- Sur ce point, s'il y avait refus du responsable légal, l'inscription du mineur ne pourrait être prise en compte.
- Le numéro d'allocataire CAF ou MSA, l'activité professionnelle des parents ou des représentants légaux, est à indiquer sur la fiche d'inscription.
- Pour les activités incluant un transport organisé par l'A.C.L.E.E.A. pour se rendre sur les lieux d'animation à l'aller et au retour, la prise en charge débute à partir du moment où le mineur est confié à une personne désignée par l'A.C.L.E.E.A., chargée sur le lieu d'accueil du départ ou de l'arrivée, de l'encadrement, suivant les horaires indiqués sur les documents de présentation des activités.

#### 1.3 Responsabilité des usagers

En cas de vandalisme, dégradations volontaires, vols, etc., la responsabilité individuelle de l'auteur, ou celle des parents ou des représentants légaux pour un mineur, pourra être engagée.

A cet effet, la Direction de l'A.C.L.E.E.A. peut prononcer l'exclusion du ou des participants à l'activité. Si cette exclusion concerne un ou des mineurs, les parents ou les représentants légaux sont tenus de prendre toutes dispositions, sans délai et à leurs frais. Ces conditions sont étendues à l'ensemble des activités que peut pratiquer un mineur dans les différents séjours, stages, centres de loisirs ou équipements de l'A.C.L.E.E.A.. Si lors d'une activité un incident ou un accident est commis involontairement par un usager, la responsabilité civile de l'auteur (ou de ses parents ou tuteur, s'il est mineur) pourra être engagée.

#### 1.4 Règles de vie collective

Dans tous les séjours les équipes travaillent sur la base d'un projet pédagogique comprenant entre autres des règles de vie collective à partager et respecter avec et par l'ensemble du groupe de jeunes participants. En cas de non respect de ces règles, des mesures spécifiques seront prises par la Direction du séjour pouvant aller d'un rappel aux règles de vie collective, à un contact avec les parents ou le responsable légal pour relater les faits d'indiscipline jusqu'au renvoi du séjour dans les conditions décrites au paragraphe « séjours écourtés ». Cette dernière mesure sera prise par la Direction de l'A.C.L.E.E.A..

#### 1.5 Règlement

Les règlements sont à effectués à l'ordre de l'A.C.L.E.E.A., soit par courrier à « la maison des associations, 2 rue du stade 44610 Indre, soit à nos bureaux (avec les références de la facture au dos du chèque). Autres modes de paiement acceptés : chèques vacances (ANCV), bons vacances de la CAF, chèques de comité d'entreprise...

#### 1.6 Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement des prestations, l'usager ne pourra plus avoir accès aux activités de l'A.C.L.E.E.A. et, le cas échéant des poursuites pourront être engagées devant la juridiction compétente, pour assurer le recouvrement des arriérés éventuels.

#### 1.7 Assurances

Tous les participants aux séjours ou stages de l'A.C.L.E.E.A. sont systématiquement couverts par un contrat d'assurance souscrit auprès de la SMACL, comprenant les garanties suivantes : individuelle accident, recours, dommage aux biens des participants, assistance (rapatriement...). Cette assurance est incluse dans le prix, elle ne couvre pas les risques d'annulation. Par ailleurs, l'A.C.L.E.E.A. dégage toute responsabilité en cas de perte d'objets et de vêtements personnels qui pourrait survenir durant les séjours ou stages. D'autre part, l'A.C.L.E.E.A. invite les familles à souscrire une assurance pour les autres risques non couverts et qui pourraient survenir (mutuelles complémentaires, responsabilité civile, multirisques etc...).

#### 1.8 Litiges, compétence juridique

En cas de litige, le demandeur peut saisir à son choix, outre la juridiction du lieu où demeure le défendeur : - en matière contractuelle, la juridiction du lieu ou la prestation a été réalisée, - en matière délictuelle, la juridiction du lieu du fait dommageable ou celle dans le ressort de laquelle le dommage a été subi. Nota : les renseignements et informations contenus dans la présente plaquette sont donnés en l'état actuel de la législation et sous réserve de toute modification ultérieure sur ce point, ils n'ont pas de valeur contractuelle.

#### 1.9 Loi informatique, fichiers et libertés

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78/17 du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Au cours de ses activités (séjours, centres de loisirs, ateliers) des personnels ou des personnes mandatées par l'A.C.L.E.E.A. peuvent être amenées à faire des photographies ou des films des participants en activités. Sauf avis contraire exprimé lors des prises de vue, ces documents pourront être utilisés par l'A.C.L.E.E.A. dans des buts d'informations ou de promotion (magazines, affiches, tracts).

### 2. Paiement des prestations

La tarification des activités de l'A.C.L.E.E.A. s'appuie, en règle générale, sur le quotient familial, ainsi que de la commune de résidence, entraînant ainsi une différenciation des prix, selon les revenus du foyer. Pour les centres de loisirs et les séjours à la semaine, cette tarification distingue aussi le fait que les usagers relèvent ou non du régime général ou agricole de la Sécurité Sociale qui apporte une aide spécifique à l'organisateur. Le paiement doit intervenir à l'inscription. Les tarifs tiennent compte des aides des différentes collectivités : ville d'Indre, Caisse d'allocations familiales, Conseil Général, Etat. En général, les tarifs sont fixés par le C.A. pour une année, de janvier à décembre inclus. Ils peuvent être révisés en fonction des conditions économiques résultant notamment de baisse de subventions ou de décisions réglementaires nouvelles.

#### 2.1 Règlements des frais d'activités

L'ACLEEA se réserve le droit d'annuler l'inscription si le paiement n'est pas intégralement réglé 15 jours avant le début de l'activité (séjours ou stages).

#### 2.2 Frais médicaux

En cas d'urgence médicale survenant au cours d'une activité l'ACLEEA peut être amené à régler au nom de l'usager certaines dépenses médicales pharmaceutiques ou autres. Le remboursement de cette avance sera demandé à l'usager ou son représentant légal s'il s'agit d'un mineur.

#### 2.3 Avantage fiscal

Les frais engagés dans le cadre des accueils péri scolaires et des centres de loisirs pour les enfants de moins de 7 ans sont déductibles des impôts.

### 3. Séjours : conditions particulières

#### 3.1 Tarifs des séjours

Ils sont susceptibles de modification en fonction des conditions économiques ou de décisions réglementaires nouvelles.

Malgré toute l'attention portée à la réalisation de cette plaquette, des erreurs d'édition peuvent se glisser. Les prix et les dates indiqués vous seront confirmés lors de votre réservation. Pour les séjours à l'étranger, une variation des taux de change des devises utilisées pourrait modifier les tarifs (arrêté 83-42 relatif à la publicité des prix des voyages et séjours). Les tarifs sont différenciés en fonction des revenus des familles. L'utilisation des prestations de l'ACLEEA est subordonnée à l'adhésion familiale. Le calcul de votre quotient familial sera effectué à cette même occasion sur présentation de votre dernier avis d'imposition et d'un justificatif CAF.

#### 3.2 Séjours écourtés

En cas de renvoi d'un mineur dans sa famille, pour une cause non couverte par notre assurance voyage, les parents ou la personne responsable prendront en charge son voyage retour ainsi que les frais de déplacement et de mission de l'accompagnateur. Si le jeune est repris par sa famille ou s'il quitte le centre avant la fin du séjour pour des raisons disciplinaires décidées par la direction de l'ACLEEA aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour seront à la charge de la famille ou du responsable légal, sur la base du prix du transport collectif le moins onéreux. Dans ce dernier cas, si la famille ou le responsable légal ne sont pas en capacité de recevoir leur enfant au moment du rapatriement, l'ACLEEA prendra auprès des autorités compétentes, les consignes pour assurer le placement du jeune.

#### 3.3 Responsabilité de l'organisateur

L'exécution des séjours proposés par l'ACLEEA suppose suivant les cas l'intervention d'organismes différents : propriétaire, gestionnaires d'établissement, prestataires d'activités, etc. Ces derniers conserveront en tout état de cause, les responsabilités propres à leur prestation aux termes des statuts qui régissent la législation nationale ou les conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités. Le programme des séjours de vacances a un caractère prévisionnel. Il pourra être modifié pour des raisons indépendantes de l'ACLEEA par exemple des défauts de financement ou un nombre insuffisant de participants.

### 4. Centre de Loisirs

#### 4.1 Conditions de réservations

Chaque centre de loisirs dispose d'une capacité d'accueil déterminée. Par conséquent l'inscription d'un enfant est subordonnée à disponibilité de places. Les inscriptions et les réservations de périodes d'accueil sont assurées selon les ordres de priorités suivants :

- \* en 1er lieu : l'inscription des usagers qui résident à Indre dans l'ordre d'arrivée de leur demande,
  - \* en 2nd lieu : l'inscription des usagers qui résident hors Indre dans l'ordre d'arrivée de leur demande.
- En s'adressant à l'ACLEEA les familles se verront indiquer les modalités d'inscription, dates et horaires, par accueil sur place ou par correspondance.

#### 4.2 Paiement et annulation

Chaque réservation doit être accompagnée du règlement total de jours retenus. >Les journées non utilisées, pour des raisons médicales, ne seront remboursées que sur présentation d'un certificat médical, parvenu avant un délai maximum de 7 jours après la date du premier jour d'absence. >Les demandes de remboursement pour des motifs autres que médicaux devront être effectuées auprès du directeur de l'ACLEEA sur présentation des pièces justificatives, dans un délai maximum de 7 jours après la date du premier jour d'absence. Tout annulation effectuée un mois à l'avance sera remboursée intégralement.

### 5. Consommation de tabac, drogues et alcool

L'alcool et le tabac : dans la continuité de la réflexion, du travail mené, des actions engagées par l'ACLEEA depuis plusieurs années sur ses différentes structures d'accueil et de loisirs, toute consommation de produits alcoolisés ou tabacologiques n'est pas autorisée. Drogues : la possession et la consommation sont interdites et répréhensibles par la loi.

Les inscriptions sont ouvertes pour les Indrais, à partir du 20 avril et pour les personnes extérieures à la commune à compter du 12 mai.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone

## Tarifs en euros

Pour les Indrais

CLSH HORS COMMUNE 2013						MINI CAMP CLSH OU RNJ	COLONIES 8/12 ANS	SEJOURS JEUNES + 13 ANS	
JOURNEE CAFLA NONCAF		1/2 JOURNEE CAFLA NONCAF		ACC PERICENTRE MATIN SOIR par heure forfait		TARIFS 5 JOURS CAFA NONCAF		Forfait 12 Jours TRC	Forfait 12 Jours TRC
3,06	7,06	2,04	4,04	1,94	1,46	50,46	75,46	92,93	124,29
3,95	7,95	2,63	4,63	1,94	1,46	55,19	80,19	127,67	170,14
5,14	9,14	3,43	5,43	1,94	1,46	59,81	84,81	163,44	218,32
6,07	10,07	4,05	6,05	1,94	1,46	64,48	89,48	197,03	264,16
7,42	11,42	4,95	6,95	1,94	1,46	72,06	97,06	240,69	323,55
8,57	12,57	5,71	7,71	1,94	1,46	76,58	101,58	282,12	375,06
9,71	13,71	6,47	8,47	1,94	1,46	82,60	107,60	322,41	430,04
10,85	14,85	7,23	9,23	1,94	1,46	88,52	113,52	362,75	485,02
11,94	15,94	7,96	9,96	1,94	1,46	94,44	119,44	403,09	540,05

Pour les hors commune

CLSH HORS COMMUNE 2013						MINI CAMP CLSH OU RNJ	COLONIES 8/12 ANS	SEJOURS JEUNES + 13 ANS	
JOURNEE CAFLA NONCAF		1/2 JOURNEE CAFLA NONCAF		ACC PERICENTRE MATIN SOIR par heure forfait		TARIFS 5 JOURS CAFA NONCAF		Forfait 12 Jours TRC	Forfait 12 Jours TRC
4,59	8,59	3,06	5,06	1,94	1,46	75,70	100,70	139,40	186,44
5,92	9,92	3,95	5,95	1,94	1,46	82,78	107,78	191,50	255,20
7,71	11,71	5,14	7,14	1,94	1,46	89,71	114,71	245,16	327,47
9,11	13,11	6,07	8,07	1,94	1,46	96,72	121,72	295,54	396,24
11,14	15,14	7,42	9,42	1,94	1,46	108,09	133,09	361,04	485,33
12,85	16,85	8,57	10,57	1,94	1,46	114,87	139,87	423,18	562,58
14,56	18,56	9,71	11,71	1,94	1,46	123,90	148,90	483,62	645,06
16,28	20,28	10,85	12,85	1,94	1,46	132,78	157,78	544,13	727,53
17,91	21,91	11,94	13,94	1,94	1,46	141,66	166,66	604,64	810,08

## Adhésion

Acleea 3€ - Rythme N° Jeunes 27€

Réalisation de devis, téléchargement de documents, calcul de quotient, informations diverses avant, pendant et après les séjours sur [www.acleea.fr](http://www.acleea.fr)

Bureau ouvert  
mardi, mercredi,  
jeudi et vendredi  
de 13h30 à 18h



### Maison des associations

2 rue du Stade  
44610 Indre  
tel 02 40 85 46 10  
fax 02 40 85 46 18

